

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2015**

OBJET

**15 – EXTENSION DE LA MAISON DE L'AMITIE :  
DEMANDE FDSC ET RESERVE PARLEMENTAIRE**

N° 2015-03-15

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 23

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER  
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....25  
ayant un pouvoir...4  
votants.....23

**Délibération**

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

La maison de l'Amitié, inaugurée début 2014, fait figure de nouveau lieu de convivialité pour les habitants de la commune. La réhabilitation de ce nouvel espace public a été pensée en 2 tranches : la rénovation de la partie existante d'une surface de 88 m<sup>2</sup> puis, la réalisation d'une extension au Nord d'environ 100 m<sup>2</sup> permettant d'augmenter la capacité d'accueil de cette ancienne ferme.

Les travaux d'agrandissement sont inscrits et programmés au budget 2015.

Dans ce cadre, la commune peut prétendre à deux types d'aide : la première du Conseil Général au titre du FDSC (Fonds de développement solidaire pour les communes), la seconde du sénateur-maire Joël Guerriau, au titre de la réserve parlementaire 2015.

Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE15-  
DE  
Date de télétransmission : 26/03/2015  
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTE</b>	
<b>Travaux</b>	<b>HT</b>	<b>Subventions</b>	<b>HT</b>
		Conseil Général (FDSC)	41 660,00 €
Extension	165 000,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
Démolition	15 000,00 €	Autofinancement	146 640,00 €
<b>Etudes</b>			
Moe	16 500,00 €		
CT SPS	5 700,00 €		
Etude sol	3 000,00 €		
Divers (repro, publicité...)	3 100,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>208 300,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>208 300,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 Abstentions décide :**

- D'APPROUVER la réalisation de cette opération d'un montant estimé à 208 300 € HT ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter une subvention au Conseil général pour un montant de 41 660 € au titre du FDSC ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 20 000 €.

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

Le Maire,  
Alain ROYER

